

Jour de deuil national

28 avril

Pour certains travailleurs et certaines travailleuses, le voyage fut sans histoire et la retraite paisible. Pour d'autres ce fut trop court; la fin dure et tragique. Le 28 avril, Jour de deuil national, nous nous souvenons nos collègues et nos confrères blessés ou morts au travail en tenant une minute de silence à 11 h.

Journée officiellement reconnue par les gouvernements fédéral et provinciaux et observée par une centaine de pays à travers le monde, le 28 avril sert à renouveler notre engagement à protéger les vivants en catalysant nos efforts pour améliorer nos conditions de travail. C'est en ne lâchant pas prise auprès de nos employeurs et en informant le grand public et les médias de nos préoccupations en matière de santé et de sécurité au travail que nous arriverons à mettre un terme aux tragédies qui, trop souvent, affligent notre quotidien.

En hommage à ces personnes qui n'ont pu terminer leurs tâches, nous nous devons de reprendre leurs outils et de travailler à bâtir un monde meilleur.

Un dépliant produit par le Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ est disponible. Nous vous invitons à venir en chercher des copies au Conseil.



(source – site web FTQ)